



**Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg**  
**Réunion des Secrétaires généraux des Parlements de l'UE**

*Luxembourg, les 14 et 15 février 2016*

**Session III : Le rôle des Parlements dans l'éducation à la citoyenneté**

Les citoyens des pays européens doivent s'engager dans la vie sociale et politique, afin de faire prospérer les valeurs démocratiques fondamentales et de favoriser la cohésion sociale, dans un contexte de diversité sociale et culturelle grandissante. Or, pour s'engager et participer davantage, les citoyens doivent avoir les connaissances, les aptitudes et les attitudes nécessaires. L'éducation à la citoyenneté s'impose à toute société démocratique et contribue au renforcement des valeurs démocratiques et de l'Etat de droit. Les compétences civiques permettent aux citoyens de participer pleinement à la vie de la société et le développement de celles-ci devrait être une des priorités des Parlements de l'Union européenne. *En 2010, les Etats membres de l'Union européenne ont ainsi adopté à l'unanimité la charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.*<sup>1</sup>

Les Parlements, étant l'enceinte dans laquelle le système de la **démocratie représentative** joue pleinement, ont un **rôle clé** dans l'éducation à la citoyenneté. Le Parlement, lien entre l'électeur et le monde politique, a intérêt à participer à l'éducation du citoyen en expliquant et en contribuant à une meilleure compréhension du système politique. En s'ouvrant vers l'extérieur, il peut aider à prévenir le désintérêt et l'indifférence. L'éducation à la citoyenneté devra montrer les enjeux, les motivations des différents acteurs et les multiples étapes du processus de prise de décision. Toutefois il est essentiel que les citoyens aient **des chances égales** de s'informer et de participer à la vie politique et publique. Ainsi, l'information et la communication issues des Parlements doivent être facilement **accessibles à tout citoyen**. Par ailleurs, l'effort déployé par les Parlements dans ce domaine doit se faire de façon continue. Dans cet ordre d'idées il serait également pertinent que les Parlements renseignent le citoyen sur les différents moyens mis à leur disposition pour intervenir dans le débat politique : les pétitions sur papier et en ligne, les forums de discussion sur le site Internet, l'initiative citoyenne au niveau européen etc. Les Parlements ont intérêt à promouvoir les connaissances générales des citoyens et leurs capacités à interagir en politique car ils y gagneront en légitimité.

L'éducation à la citoyenneté des Parlements ne peut être que **complémentaire** à celle dispensée par l'école, la famille, les partis politiques, les syndicats, les médias ou d'autres organes de formation informelle. Ainsi, il est important de souligner que le Parlement n'est qu'un acteur parmi d'autres à l'éducation à la citoyenneté, mais il est un

---

<sup>1</sup><https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016803034e4>



acteur essentiel même s'il n'agit que ponctuellement. A travers des **visites organisées/journée porte ouverte** des Parlements ou des **rencontres-débat** avec les parlementaires, les citoyens ont l'opportunité de mieux comprendre le fonctionnement du Parlement et de s'échanger et de débattre directement avec les représentants du peuple.

En ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté pour les **jeunes citoyens**, les Parlements doivent trouver les moyens de collaborer avec les écoles ou les organisations de jeunesse pour favoriser l'engagement des jeunes dans la société et rapprocher les jeunes du monde politique. En effet, la **pratique de la démocratie dans le cadre de la vie scolaire** amène une meilleure compréhension de la démocratie et, plus tard, une meilleure participation dans la vie politique. **Les organisations de jeunesse** ou autres **formes de forums de discussion**, comme par exemple les Parlements des jeunes, sont un outil largement répandu et sont un moyen classique de l'éducation à la citoyenneté et de participation des jeunes. La plus-value de ces organisations de jeunesse dans l'éducation à la citoyenneté est appréciable étant donné qu'elle peut apprendre aux jeunes comment s'articuler au mieux en société, comment trouver des consensus, comment arriver à des décisions et comment élaborer des propositions concrètes. En outre, il est essentiel que les Parlements prennent en compte les revendications et les propositions soumises par les jeunes citoyens lors de ces forums afin qu'ils soient pris au sérieux.

L'éducation à la citoyenneté passe aujourd'hui également par les moyens modernes de communication (facebook, twitter, etc.) dont elle ne peut plus se passer. Dans notre monde numérique de la communication électronique, les Parlements ont l'obligation d'être à jour avec les **nouvelles technologies de l'information** pour améliorer leur communication et leur interaction avec les citoyens.

#### **Quelques points pour la discussion :**

- Par quels moyens les Parlements peuvent-ils améliorer l'éducation à la citoyenneté ?
- Comment est-ce que les Parlements peuvent mieux collaborer avec les établissements scolaires pour impliquer davantage les jeunes citoyens à la vie politique ?
- Par quels moyens la coopération avec d'autres acteurs (Ministères, organisations de jeunesse, etc.) pourrait-elle être améliorée ?
- Comment les Parlements peuvent-ils mieux exploiter les nouvelles technologies d'information (facebook, twitter, site en ligne) pour approfondir l'interaction/communication avec les citoyens ?